



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2388

Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 1ère phase – 2023 »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2388 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET OU DEDIEES A LA VIE ETUDIANTE POUR L'ORGANISATION DE LEURS PROJETS ET EVENEMENTS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS "INITIATIVES ETUDIANTES 1ERE PHASE - 2023" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 180 000 étudiants (dont 24 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon se classe parmi les cinq premières villes françaises « où il fait bon étudier », établi par le magazine l'Étudiant. La Ville de Lyon et plus globalement la Métropole sont reconnues pour la qualité de leur offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des Étudiants : située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de cinquante associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement à l'accueil des étudiants et au développement du territoire.

La Ville et la Métropole de Lyon reconnaissent les étudiants comme des acteurs incontournables de la fabrique et de la vie de la cité. Favoriser les initiatives étudiantes contribue à renforcer leur légitimité en les laissant trouver les solutions leur correspondant le mieux et à les rendre plus acteurs de leurs situations. Il s'agit également d'encourager des expériences collectives et formatrices de citoyenneté, en répondant aux défis écologiques qui s'imposent à nous.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales. Je vous propose ainsi de valoriser cette complémentarité et le soutien apporté par la Ville à l'engagement des étudiants, à travers l'appel à projets qui leur est destiné.

I- Le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun le 1^{er} janvier 2016, afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'accueil, d'intégration, de solidarité et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

La Ville de Lyon, a lancé une procédure commune avec la Métropole de Lyon, d'appel à projets, pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur développement. L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

II- Appel à projets « Initiatives étudiantes » : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et les conditions d'éligibilité

L'appel à projets se déroule en deux phases, avec les objectifs suivants :

- Accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité ;
- Stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité ;
- Valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

- Le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs ;
- L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- L'accueil des étudiants et la solidarité internationale ;
- La professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

Les conditions d'éligibilité des projets sont :

- L'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants ;
- Les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole de Lyon ;
- Le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré ;
- Le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission d'analyse des dossiers déposés ;
- L'APIE ne finance pas les voyages d'étude, d'agrément et l'organisation de galas et congrès.

III- Subventions attribuées lors de la 2nde phase de l'appel à projets 2022 :

Deux budgets ont été votés en 2022 par les deux collectivités (montant doublé de 28 000 € pour la Ville de Lyon et 44 000 € pour la Métropole de Lyon), permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial des deux collectivités.

La seconde phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 14 mars au 29 avril 2022.

Sur 32 dossiers reçus, 25 dossiers ont été retenus, dont 12 pour la Ville de Lyon pour un montant de 16 580 €, votés au conseil municipal du 20 septembre 2022 selon la répartition suivante :

- Chœur mixte universitaire Lyon 2 pour ses concerts : 450 €;
- Bureau des arts ECAM Lyon pour son festival « La Terrasse ECAM Festival » : 1 000 €;
- Music'Ly pour son festival « Music'Ly » : 1 000 €;
- Le parlement des étudiants de Lyon pour son projet de promotion du débat démocratique : 475 €;
- Fédération cheer up pour sa course contre le cancer : 2 000 €;
- Bureau des étudiants de l'école supérieure de traduction et de relations internationale pour l'installation de distributeurs de protections périodiques : 2 000 €;
- Nightline France pour son projet de ligne d'écoute et de soutien aux étudiants : 2 000 €;
- CEELSPS pour l'achat et la distribution de kits scolaires et d'hygiène : 2 000 €;
- EcoSila pour développer l'approche de l'écologie : 1 500 €;
- Anima'Fac pour son projet de redynamiser la vie associative étudiante : 1 455 €;
- Pour la promotion interuniversitaire des droits de l'Homme pour l'organisation d'un colloque : 700 €;
- Génération lumière pour la valorisation de sa formation et de semaine des alternatives : 2 000 €

IV- Dossiers retenus lors de la 1^{ère} phase de l'appel à projets 2023 et propositions de financement :

La première phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 12 septembre au 28 octobre 2022.

Sur 54 dossiers reçus, 33 dossiers ont été retenus, dont 12 pour la Ville de Lyon pour un montant total de 14 550 €, dans les champs thématiques suivants :

1) Développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs :

Association KINOKS :

Cette association, résidente à la Maison des Étudiants, a pour objectif de valoriser le cinéma et la photographie, tout en soutenant la professionnalisation des étudiants dans ce domaine. Elle propose des événements culturels permettant de faire découvrir des films peu accessibles, mais suivis de discussions, débats et analyses avec des professionnels.

Les principaux objectifs de KINOKS sont de :

- Favoriser le lien social à travers la création et l'accès à la création audiovisuelle à un maximum d'étudiants de tous milieux et de toutes filières ;
- Impliquer les étudiants dans le développement de l'égalité d'accès à la culture ;
- Pousser les étudiants à conceptualiser leurs contenus et à les présenter devant un public ;
- Dynamiser la vie des campus et résidences étudiantes à travers l'organisation d'événements-débats autour de la création étudiante ;
- Proposer des formations introductives sur des thématiques fortes de la création audiovisuelle ;

- Mettre en valeur les compétences des étudiants du supérieur de la Métropole.

L'association souhaite mener ses objectifs en réalisant 3 courts métrages et en les diffusant en salle et par le biais des réseaux sociaux, revues et sites internet.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 12 876 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « KINOKS » (soit 11.65 % du montant total du projet).

Association « KINOKS » :

Le projet de l'association est d'organiser l'événement « 48 heures khrono » qui se déroule du 4 au 7 février 2023. Il s'agit d'un marathon de courts métrages dans un temps imparti en respectant les contraintes tirées au sort par le jury.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 6 500 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **834 €** à l'association « KINOKS » (soit 12.83 % du montant total du projet).

Association « Orchestre symphonique INSA universités » :

L'association a été créée en 1985 par des étudiants et a été l'une des premières à créer un orchestre symphonique amateur dans la région Rhône-Alpes.

L'objectif de l'association est de faire des représentations avec 145 artistes sur scène du Requiem Allemand de Johannes Brahms. Les concerts auront lieu les 3 et 4 décembre 2022 avec le partenariat du chœur symphonia de Saint-Etienne.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 2 736 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **966 €** à l'association « Orchestre symphonique INSA universités » (soit 35.30 % du montant total du projet).

Association « Chœur mixte universitaire Lyon 2 » :

L'association a été créée en 1993 par des étudiants de l'université Lumière Lyon 2. Elle a pour but de promouvoir la pratique du chant choral.

L'association s'adresse à toute personne s'intéressant au travail choral et aux jeunes chefs de chœur et solistes en formation qui cherchent un terrain d'application pratique. Les spectacles sont prévus pour la fin d'année 2022 avec un concert de Noël.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 3 912 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **800 €** à l'association « Chœur mixte universitaire Lyon 2 » (soit 20.44 % du montant total du projet).

Association « Phénomène » :

Phénomène est une association étudiante qui agit partout en France, mais en particulier à Saint-Etienne et à Lyon. Engagée depuis 2012 en faveur des projets culturels et solidaires, l'association s'adresse prioritairement aux lycéens, étudiants et jeunes actifs. Son objectif consiste en l'accompagnement, la démocratisation et la diffusion de la culture et des médias à travers les modes du numérique, des mobilités, des interactions et de l'expérimentation.

L'association souhaite proposer des ateliers et des événements en lien avec l'image et l'éducation aux médias. Leurs buts sont pédagogiques : apprendre aux étudiants à analyser une image, c'est-à-dire être critiques vis-à-vis des images qu'ils peuvent voir sur les médias et les réseaux sociaux afin d'éviter de se faire tromper par des fake news ; à monter un reportage, à travers des formations au montage et à l'apprentissage des codes journalistiques ; à animer une chronique en apprenant les bases de l'éditorial.

Le projet porte sur 2 événements :

- PHNMN Campus qui se déroule du 6 au 31 mars 2023 avec des ateliers, des conférences, des tables rondes, des concerts et des expositions dans toute la France ;
- L'Agora créative qui se déroule du 31 mars au 2 avril 2023 pour clôturer le premier événement.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 61 100 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « Phénomène » (soit 2.45 % du montant total du projet).

Association « LézarGACO » – Tremplin musical étudiant VibraSons :

L'association a été créée il y a plus de 10 ans par les étudiants de l'IUT GACO Arts de l'université Lyon 3. Elle a pour but de promouvoir les artistes émergents lyonnais, et de favoriser l'accès à la culture aux étudiants avec une politique de tarifs peu élevés.

VibraSons est un tremplin musical qui réalise sa 8^{ème} édition le 10 mars 2023. L'évènement vise à offrir à des groupes de musique d'étudiants, la possibilité de participer à un concert au Toï Toï le Zinc, à Villeurbanne, en mars. L'inscription y est gratuite et les musiciens sélectionnés auront la possibilité de gagner des prix lors de la finale du tremplin.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 9 580 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 000 €** à l'association « LézarGaco » (soit 10.44 % du montant total du projet).

Association « LézarGaco » - Festival Artlezia :

La 11^{ème} édition du festival Artlezia consiste à offrir une programmation, pluri-artistique, riche et variée, susceptible de plaire au plus grand nombre :

- Lezposition est une exposition qui laisse la liberté aux étudiants d'exposer dans les couloirs du 1^{er} étage de l'IUT à l'université Jean Moulin Lyon 3, du 6 au 10 mars 2023 ;
- Cinémartlézia est une soirée au sein du cinéma Bellecombe avec la projection de 4 courts métrages ou de films étudiants, le 6 mars 2023 ;
- Drag Show est une rencontre entre l'art du drag et les étudiants au Resto'U du Crous à Lyon 7, le 7 mars 2023 ;
- Contre-soirée qui est une soirée immersive et expérimentale avec plusieurs arts complémentaires qui se réunissent afin d'offrir l'expérience la plus complète possible à la cité des Halles, le 7 mars 2023 ;
- Master class dessin est un moment de détente avec coussins et plaids pour découvrir la pratique d'un illustrateur émergent qui partagera son expertise à la Manufacture des Tabacs, le 8 mars 2023 ;
- Artlezia comedy club propose une soirée de détente autour d'une multitude d'artistes entre stand-up et improvisation théâtrale au Complexe du rire, le 8 mars 2023 ;
- Le défilé avec un défilé de mode qui était un domaine artistique qui n'était pas encore représenté dans le festival qui se déroule aux SUBS, le 9 mars 2023 ;
- Open air de clôture du festival avec des divers artistes dans différents domaines (danse salsa, musique et street art) sur la place Mazagran, le 11 mars 2023.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 31 043 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « LézartGaco » (soit 4.83 % du montant total du projet).

Association « LézartGACO » – Saison culturelle 2022-2023 :

L'association lance plusieurs événements tout au cours de l'année universitaire dont 2 événements majeurs :

- Une tombola culturelle en décembre 2022 qui permettra aux étudiants de gagner des lots,
- HUB artistique qui met en avant les nouveaux artistes au théâtre Lulu sur la colline le 18 janvier 2023.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 4 710 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **750 €** à l'association « LézartGaco » (soit 15.92 % du montant total du projet).

Association « EcoSila » :

Cette association a été créée en 2018 afin de favoriser la rencontre interculturelle autour de l'écologie.

L'association organise chaque année des formations, des discussions, des ateliers pratiques et des soirées d'écologie interculturelle gratuites et ouvertes à tous. L'objectif principal est de créer du lien entre les personnes d'origines différentes autour des ateliers et notamment des conférences qui sont prévus de décembre à mai 2023.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 4 600 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « EcoSila » (soit 32.60 % du montant total du projet).

2) *L'accueil des étudiants et la solidarité internationale :*

Association « Génération Lumière » :

Cette association étudiante agit en France et dans la région des Grand Lacs en Afrique notamment en République Démocratique du Congo.

Le projet Terre d'Histoire.s vise à répondre à trois objectifs de l'association :

- Lutter pour la préservation et le respect de l'environnement ;
- Lutter contre les inégalités causées par les dérèglements climatiques ;
- Promouvoir la solidarité internationale et l'interculturalité.

De grandes actions sont prévues comme une exposition photo, des cycles de conférences sur l'immigration et l'environnement et des arbres à palabres à la Maison des Étudiants ainsi qu'à la Maison de l'Environnement du 28 novembre 2022 au 14 août 2023.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 9 400 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **2 500 €** à l'association « Génération Lumière » (soit 26.60 % du montant total du projet).

Association « Process IEP » :

Fondée en 2019, l'association Process IEP de Sciences Po Lyon s'inscrit dans le domaine de l'économie sociale et solidaire dont elle souhaite promouvoir les initiatives à l'échelle lyonnaise mais également méditerranéenne.

Le projet consiste à organiser 3 événements à Lyon à l'automne 2023, autour des enjeux du développement durable et de la solidarité internationale. S'appuyant sur une expérience concrète de terrain menée au Liban en janvier 2022 et la réalisation à cette occasion d'un documentaire, ces événements proposeront des formats variés permettant d'aborder les problématiques de l'agriculture et du tourisme durables et de l'artisanat.

Le documentaire se nommera « La production artistique comme vecteur d'espoir en temps de crise au Liban » et sera projeté à la Maison des étudiants ainsi qu'à la K'fet de l'INSA à Villeurbanne.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 2 850 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **1 000 €** à l'association « Process IEP » (soit 35.08 % du montant total du projet).

Association « Arc en ciel France » :

Fondée en 2006, l'association a pour cœur d'activité l'accompagnement de groupes de jeunes dans des projets de solidarité internationale et de l'économie sociale et solidaire.

Le projet est de partir 2 semaines au Sénégal en janvier 2023 afin d'aller à la rencontre des jeunes sénégalaises. Ces rencontres portent sur des initiatives durables dans le secteur agricole et agroalimentaire. Cette expérience sur le terrain sera ensuite partagée à Lyon

grâce à une mini-série afin de sensibiliser et d'ouvrir une réflexion sur les problématiques de l'agroalimentaire.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 2 280 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **700 €** à l'association « Arc en ciel France » (soit 30.70 % du montant total du projet).

V- Modalités de versement des subventions :

Le versement des subventions interviendra en une seule fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération. Chaque association devra en outre fournir à la Ville de Lyon, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

Vu l'avis du Conseil des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 2023 – 1^{ère} phase », les subventions suivantes sont allouées aux associations suivantes ci-après :
 - KINOKS pour la réalisation de courts métrages : 1 500 €;
 - KINOKS pour son projet 48 heures Khrono : 834 €;
 - Orchestre Symphonique INSA Universités pour ses concerts : 966 €;
 - Chœur Mixte Universitaire Lyon 2 pour sa promotion des pratiques du chant choral : 800 €;
 - Phénomène pour son projet Phnmn Campus : 1 500 €;
 - Lézartgaco pour son projet VibraSons : 1 000 €;
 - Lézartgaco pour son projet Artlezia : 1 500 €;
 - Lézartgaco pour sa saison culturelle : 750 €;
 - EcoSila pour son projet de justice environnementale : 1 500 €;
 - Génération lumière pour son projet Terre d'Histoire.s : 2 500 €;
 - Process IEP pour son projet de documentaire : 1 000 €;
 - Arc en ciel France pour son projet de mini-série : 700 €

- 2- La dépense en résultant, soit 14 550 € (onze mille quatre cent vingt euros) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche, code 30020, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET